

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote.
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/017 – Personnel saisonnier - Création de poste non permanent pour accroissement temporaires saisonnier - saison 2024 - modification délibération n° 2023/094 du 07/12/2023

Vu la délibération n° 2023/094 en date du 7 décembre 2023 relative à la création de postes non permanents pour accroissement saisonniers d'activités pour la saison 2024 ;

Vu l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activités,

Considérant la nécessité de recruter un troisième poste d'adjoint administratif territorial contractuel pour l'espace de loisirs au titre de la saison 2024,

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **MODIFIER** la délibération n° 2023/094 en date du 7 décembre 2023 relative à la création de postes non permanents pour accroissement saisonniers d'activités pour la saison 2024 comme suit :
 - **CREER** les postes non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activités pour la saison 2024 :
 - **Trois adjoints administratifs territoriaux contractuels** pour encaisser les entrées à l'espace de loisirs à temps incomplet (samedi - dimanche - jours fériés compris) pour une durée de 19 heures pour la période du 21 au 31 mai 2024 et de 20 heures hebdomadaires du 1er au 28 juin 2024 inclus et à temps complet du 29 juin 2024 au 9 Septembre 2024 inclus (samedi, dimanche et jours fériés compris).

Les autres postes sont inchangés.

- **Les autres termes de la délibération citée ci-dessus sont inchangés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/01/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B Gendron". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.